Demande d'approbation d'une modification à la décision de reconnaissance de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée et de Services de dépôt et de compensation CDS inc.

Le 5 juillet 2012, l'Autorité a reconnu Groupe TMX Limitée (« Groupe TMX »), la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée et Services de dépôt et de compensation CDS inc. (collectivement la « CDS ») à titre de chambre de compensation en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (la « Décision de reconnaissance »).

Le 6 juillet 2017, la CDS a déposé une demande d'approbation d'une modification à la Décision de reconnaissance visant à retirer l'obligation qu'un administrateur du conseil d'administration de la CDS soit un représentant d'un marché non membre de Groupe TMX et nommé par des marchés non membres de Groupe TMX.

(Les textes ont été publiés à la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2018-08-02, Vol. 15, n°30)

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 17 septembre 2018, à :

Me Anne-Marie Beaudoin Secrétaire générale Autorité des marchés financiers 800, square Victoria, 22e étage C.P. 246, tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3

Télécopieur : 514 864-6381

Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.gc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Martin Picard Analyste à la réglementation Direction des chambres de compensation Autorité des marchés financiers

Téléphone: 514 395-0337, poste 4347

Numéro sans frais: 1 877 525-0337, poste 4347

Télécopieur: 514 873-7455

Courrier électronique : martin.picard@lautorite.qc.ca